

# Résolution de l'Assemblée générale des salarié·e·s du Gymnase de Burier – 25 mars 2019

En préambule, l'Assemblée générale des salarié·e·s du Gymnase de Burier réunie en ce lundi 25 mars 2019 déplore que les services de l'État n'aient pas fourni l'ensemble des différents documents promis à son comité de négociation dans les délais fixés par la DGEP, à savoir durant la semaine du 18 au 22 mars 2019.

A ce jour, seuls les projets de cahier des charges des nouveaux postes de direction et la liste des revendications retenues par la DGEP nous sont parvenus. Cette dernière nous a d'ailleurs été transmise hors délai deux minutes avant notre assemblée générale. Par contre, nous n'avons toujours pas reçu les différents documents concernant les propositions de la Direction du gymnase à propos de l'organisation des conseils de classe, des Conférences des maîtres, du travail dans les grandes files ou encore des événements collectifs et culturels. Or, ces derniers sont tout autant nécessaires à une prise de position réfléchie et étayée en vue de la séance d'arbitrage du 1<sup>er</sup> avril prochain. Il est en effet indispensable que les délégué·e·s de ladite Assemblée puissent avoir matériellement le temps d'étudier les documents susmentionnés. Par ailleurs, l'Assemblée fait encore remarquer que les délégué·e·s des salarié·e·s travaillent bénévolement sur ce dossier en plus de leur emploi, de leurs charges familiales et privées, et que de tels impairs ne sont pas compatibles avec le calendrier tel qu'il avait été annoncé.

Dans ces conditions, la séance d'arbitrage du 1<sup>er</sup> avril prochain ne peut concerner que les points dont les délégué·e·s ont connaissance à ce jour. Il est de ce fait demandé qu'une séance d'arbitrage supplémentaire concernant les points manquants soit planifiée en laissant au minimum 10 jours de réflexion entre celle-ci et la réception des documents.

De plus, l'Assemblée générale :

- Réitère sa dénonciation du projet d'extension du Gymnase de Burier qui fera passer le nombre d'élèves de 1'650 à environ 2'100 et ce, quelle qu'en soit sa forme. Cette situation inacceptable, qui péjorera les conditions d'étude des gymnasien·ne·s et les conditions de travail des salarié·e·s, est de l'entière responsabilité du Conseil d'État par son manque d'anticipation, ses erreurs d'évaluation de planification et ses choix d'investissement.
- Réitère sa pleine confiance au comité de négociation et aux organisations syndicales quant à la défense de ses intérêts.
- Sera particulièrement attentive aux résultats des négociations entamées et insiste sur le fait que les revendications énoncées constituent le minimum nécessaire pour faire fonctionner le gymnase dans une période qui ne peut être que transitoire.
- Se réserve le droit, en fonction du résultat des négociations, d'utiliser toutes les mesures de lutte qu'elle estimera nécessaires pour maintenir des conditions d'étude acceptables pour les gymnasien·ne·s et pour faire valoir les droits des salarié·e·s.
- Dénonce avec la plus grande fermeté les coupes budgétaires prévues et annoncées pour l'année scolaire prochaine et qui ont un impact direct sur les cours facultatifs dispensés dans notre établissement. À l'heure où ce gymnase est déjà en difficulté en raison d'une population trop nombreuse et à l'heure où nous devons faire face à une augmentation massive du nombre d'élèves, ces mesures apparaissent comme particulièrement malvenues.

Votée à l'unanimité des 78 salarié·e·s présent·e·s moins une abstention et soutenue par 54 collègues absent·e·s lors de l'AG.